

CHEF DE CENTRE SPP

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Chef de Centre SPP

🎯 Objectifs pédagogiques:

La formation de chef de centre a pour objectif de faire l'acquisition de compétences nécessaires pour tenir l'emploi de chef de centre, représentant du chef de corps départemental et dépositaire de son autorité.

ORGANISATION

🕒 Modalités de déroulement:

Modalités: Le contenu actuel comprend essentiellement des enseignements dans le domaine du management, de la gestion financière et comptable, de la culture administrative et des ressources humaines.

Lieu(x): ENSOSP- Pôle pédagogique, 1070 rue du Lieutenant Parayre 13100 AIX-EN-PROVENCE

♿ Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

Certificat médical d'aptitude (en cours de validité)

**Public concerné:**

Officiers de SPP ayant un arrêté de chef de centre

**Prérequis:**

Avoir un arrêté de chef de centre

**Modalités d'évaluation des acquis /****Modalités de suivi et sanction:**

Les apprenants présentent un rapport de prise de fonction devant un jury composé de Chefs de groupement

- Les compétences transversales peuvent être en cours d'acquisition.
- Les compétences transversales peuvent être en cours d'acquisition.
- Toute compétence considérée comme non acquise ou en cours d'acquisition, fait l'objet d'un plan d'actions qui doit être intégré au plan de développement continu des compétences de l'individu (principe de formation tout au long de la vie).
- Taux de satisfaction : 76%
- Taux de performance : 100%

 **Qualité(s) du/des formateur(s):**

Formateurs ENSOSP ayant les qualifications Formaltis correspondantes à leurs domaines de compétences et justifiant d'une expérience de chef de centre et/ou une expertise

 **Compétences visées:**

Les compétences visées sont : tenir son rôle dans la structure, encadrement des personnels et relations extérieures

 **Méthodes pédagogiques mobilisées:**

Approche Par les Compétences (APC) avec l'auto évaluation accompagnée;
Les compétences transversales peuvent être en cours d'acquisition;
Toute compétence considérée comme non acquise ou en cours d'acquisition, fait l'objet d'un plan d'actions qui doit être intégré au plan de développement continu des compétences de l'individu (principe de formation tout au long de la vie).

 **Modaliés administratives:**

Dossier d'inscription:

- Certificat médical d'aptitude (en cours de validité);
- Arrêté de nomination de chef de centre;
- Fiche financière.

 **Tarifs:**

Voir la tarification des formations.

 **Contact et inscription:**

Adresse postale : BP 20316 13798 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 Téléphone : 04.42.39.04.00